



Le 06/11/2018

Le vendredi 2 novembre, le conseil supérieur des programmes (CSP) a mis en ligne les projets des programmes pour les classes de seconde et de première¹. Pour le collectif de défense et de promotion des sciences économiques et sociales (CDP-SES), ces projets de programmes présentent de nombreux points positifs. Dans l'intérêt des élèves, il souhaite cependant que certains amendements leur soient apportés.

1. Les aspects positifs des projets de programme.

Tant sur le plan didactique qu'épistémologique, le CDP-SES **se réjouit que les projets de programmes de seconde et de première soient structurés par les disciplines constitutives des SES**. En effet, cette démarche permet d'initier et de former les élèves aux spécificités disciplinaires, c'est-à-dire au regard² propre à chacune de ces disciplines avant de pouvoir ensuite leur montrer l'utilité du croisement de ces regards. Dans cette perspective, le CDP-SES considère que l'introduction dès la classe de seconde du chapitre introductif intitulé « *Comment les économistes, les sociologues et les politistes raisonnent-ils et travaillent-ils ?* » est très positive car indispensable à une formation intellectuelle exigeante et ambitieuse.

De même, le CDP-SES **se félicite de ce que les préambules des programmes invitent les professeurs à insister « sur l'exigence de neutralité axiologique »³ et rappellent l'importance de former les élèves à la démarche scientifique** en précisant que « *les sciences sociales s'appuient sur des faits établis, des argumentations rigoureuses, des théories validées et non pas sur des valeurs. L'objet de l'enseignement des sciences économiques et sociales est le fruit des travaux scientifiques, transposés à l'apprentissage scolaire. Il doit aider les élèves à distinguer les démarches et savoirs scientifiques de ce qui relève de la croyance ou du dogme (...)* ».

Le CDP-SES **considère également que l'introduction dès la classe de seconde d'un chapitre de science politique est une avancée positive.**

2. Les propositions de modifications des programmes.

Sur la base de ce constat, le CDP-SES souhaite néanmoins que plusieurs amendements leur soient apportés.

Sur le plan didactique, le CDP-SES demande à ce que figurent dans les préambules des programmes des préconisations concernant **la prise en compte des représentations des élèves** pour mener les

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid131841/elaboration-des-projets-programme-futur-lycee.html>

² Les spécificités disciplinaires renvoient aux problématiques et outils conceptuels construits par les chercheurs des différentes disciplines. Comme le rappelle notamment Jean Pierre Astolfi dans son ouvrage intitulé « *La saveur des savoirs, disciplines et plaisir d'apprendre* » : « *Chaque discipline construit ses concepts propres, qui ne sont pas ceux construits par les autres géants. Elle développe un langage de spécialité qui donne au réel son goût spécifique (...)* » p 17.

³ http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/31/4/1e_SES_Specialite_Voie_generale_1025314.pdf

apprentissages⁴ et la **mise en œuvre de pratiques pédagogiques explicites**⁵ pour assurer la réussite du plus grand nombre. Le CDP-SES souhaite également que la **progressivité des apprentissages** qui a présidé à la conception de ces programmes **soit matérialisée clairement**. Par exemple en faisant apparaître les « acquis de de seconde » dans le programme de première (et les « acquis de seconde et première » dans le futur programme de terminale) comme c'est le cas dans la génération actuelle de programmes. Dans cette même perspective, le CDP-SES demande à ce que les **concepts que les élèves doivent maîtriser** à l'issue de chaque chapitre **figurent en gras dans la seconde colonne**. Sur le **plan des contenus** le CDP-SES propose les aménagements suivants. Ils doivent être appréciés pour certains en fonction du futur programme de la classe de terminale pour lequel nous n'avons pas d'information pour l'instant.

- 1) Le CDP-SES **déplore la place insuffisante qui est accordée au rôle de l'Etat**. Les économies contemporaines combinent *de facto* coordination marchande et hiérarchique par la puissance publique dans des proportions variables. Il serait réducteur de limiter la question de l'intervention de l'Etat aux seules défaillances de marché et il convient de donner des connaissances conséquentes aux élèves pour les aider à appréhender cette réalité. Dans cette optique, il est souhaitable que la notion et la question de l'« **Etat social** » soit abordée.
- 2) Il **regrette l'absence du concept de « coordination »** dans les programmes et notamment dans celui de première. Ce concept qui est central dans les disciplines de référence des SES a une forte portée heuristique et permet d'aborder pleinement les thèmes et problématiques présents dans ces nouveaux programmes (marché, monnaie, lien social, entreprise...). Cette absence est d'autant plus dommageable que d'autres concepts appartenant au même réseau conceptuel sont judicieusement présents (coopération, hiérarchie...) et que les enseignants seront amenés à le présenter aux élèves dans la pratique.
- 3) Le CDP-SES regrette également l'absence, dans le chapitre intitulé « *Qu'est-ce que la monnaie et comment est-elle créée ?* » du concept de « **prêteur en dernier ressort** » et de celui de « **monnaie centrale** ». En effet, ces concepts sont indispensables pour « Comprendre le rôle de la banque centrale » et plus largement le fonctionnement du système bancaire. Dans cet item, l'ajout d'une **référence au bilan simplifié de la banque centrale** serait également judicieux à côté de celle relative au bilan simplifié des entreprises et des banques de second rang.
- 4) Le CDP-SES souhaite, dans un souci de clarification des objectifs d'apprentissage, que les concepts de « **Chiffre noir de la délinquance** » et « **enquête de victimation** » figurent explicitement dans l'item « *Comprendre et illustrer les difficultés de mesure de la délinquance* » du chapitre intitulé « *Quels sont les processus sociaux qui conduisent à la déviance ?* ».
- 5) Enfin, le CDP-SES considère que la formulation « *Comprendre que la pluralité des influences socialisatrices peut être à l'origine de trajectoires individuelles improbables* » n'est pas acceptable et propose la formulation suivante : « *La pluri-socialisation contribue à expliquer les trajectoires biographiques individuelles* » pour la remplacer dans le chapitre « *Comment la socialisation contribue-t-elle à expliquer les différences de comportement des individus ?* »

⁴ Comme le rappelle G. De Vecchi, « lorsqu'on néglige de s'appuyer sur les conceptions des élèves, on construit des stéréotypes, des mots vides de sens et, sans y prendre garde, les représentations fausses : en un mot, celles-ci font écran et ne permettent pas à un savoir nouveau de se construire ou de s'affiner ».

⁵ https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/fileadmin/user_upload/user_upload/actualites/enseigner_plus_explicite_cr.pdf